



POUR SEYSSINS,
iNVENTONS
COLLECTIVEMENT
DEMAiN

Seyssins, le 07 février 2021

Madame la Maire-adjointe
déléguée à la Jeunesse et la Vie associative
Mairie de Seyssins
Parc François Mitterrand
38180 SEYSSINS

Objet : Municipalisation de l'offre des activités périscolaires

Réf : 2021/2

Copies : Madame la Conseillère déléguée à la jeunesse

Madame la Directrice du cabinet de Monsieur le Maire

Madame la Maire-adjointe,

Ayant pris connaissance comme d'autres Seyssinois du courrier de M. le Maire, nous découvrons que *Seyssins2020* travaille à la municipalisation de l'offre des activités périscolaires, actuellement gérée par l'association LEJS.

Conseillères et conseillers municipaux de la commune, nous espérons vous interroger lors d'une commission municipale que vous présidez. Comme il n'y en a pas eu avant le dernier conseil municipal, nous nous permettons de vous questionner par écrit.

Vous trouverez ci-dessous, 9 groupes de questionnements. Nous vous remercions par avance de vos réponses écrites :

- 1.) Pouvez-vous nous préciser sur quelles considérations relatives à l'intérêt de l'enfant se base cette décision ?
- 2.) Quel est le nombre, les noms et les coûts (TTC) des cabinets privés que vous avez recrutés pour travailler sur cette municipalisation ?



3.) Quelles sont les missions et les objectifs que vous avez fixés à ces cabinets privés ? Pouvez-vous nous communiquer copie des contrats et des appels à concurrence, si vous en avez émis ?

4.) Pouvez-vous nous transmettre le nombre d'heures d'animation actuellement assurées par des salariés LEJS qui seront effectuées par du personnel municipal au moment de la municipalisation de cet accueil ?

5.) Nous nous interrogeons sur la manière dont les contrats des animateurs LEJS vont être requalifiés dans un fonctionnement municipalisé (CDI, CDD, contractualisation ou titularisation en catégorie A, B ou C). Pouvez-vous nous apporter des précisions ?

6.) Nous vous demandons de confirmer qu'aucun emploi LEJS n'est menacé. Si c'est le cas, ce que nous espérons, est-ce que cela signifie que tous les animateurs LEJS se verront proposer le même nombre d'heures d'animation ?

7.) Nous aimerions savoir si le tarif du périscolaire sera maintenu pour les familles, et dans le cas où des hypothèses d'augmentation sont envisagées, quelle est l'ampleur de ces dernières ?

8.) Quel est le calendrier de la municipalisation et à quel moment prévoyez-vous de réécrire le projet éducatif territorial ?

9.) Merci de nous confirmer que le taux d'encadrement de 1 pour 18 en élémentaire et de 1 pour 14 en maternelle ne sera pas modifié lors de la municipalisation.

Nous vous prions, d'agréer, Madame la Maire-Adjointe, l'expression de nos sentiments respectueux.

Les élus du groupe Inventons Collectivement Demain,

Catherine Brette, Eric Grasset, Isabelle Bœuf, François Gilabert, Laurence Algudo

